

# **La Charte de Foi et Lumière**

## **2002**

*Foi et Lumière est né du désir d'aider la personne handicapée mentale et sa famille à trouver leur place dans l'Eglise et dans la société. C'était le but essentiel du pèlerinage organisé à Lourdes pour les fêtes pascales de 1971. A cette démarche catholique participaient plusieurs dizaines de personnes de tradition protestante.*

*Pour que ce pèlerinage ne soit pas un "feu de paille", il fallait pour y participer, être constitué en communautés regroupant des personnes ayant un handicap mental, des parents et des amis, particulièrement des jeunes. A la suite de cet événement qui fut un temps de grande bénédiction, de nombreuses communautés ont maintenu et approfondi les liens tissés entre leurs membres. Au fil des ans, d'autres communautés se sont créées dans le monde entier, se développant dans différentes traditions chrétiennes.*

*Ainsi, depuis sa naissance, le mouvement a pris de plus en plus conscience de sa vocation propre dans les Eglises et dans la société et de sa mission oecuménique.*

### **I. LA VOCATION DE FOI ET LUMIERE**

Foi et Lumière est un mouvement communautaire. Au cœur de ces communautés, se trouvent des personnes ayant un handicap mental plus ou moins grave, enfants, adolescents ou adultes. Elles sont entourées de leur famille et d'amis, particulièrement de jeunes.

---

N.B : A chaque fois qu'est mentionnée l'expression " personne handicapée ", il s'agit toujours de la personne ayant un handicap mental. Dans ce texte, on a souvent privilégié l'expression " personne handicapée mentale ". Le langage évolue beaucoup selon les époques et les cultures. Chaque pays retiendra l'expression communément utilisée, du moment qu'elle marque le respect de la personne.

Aux personnes ayant un handicap mental, Foi et Lumière donne la possibilité de reconnaître et d'exercer leurs dons et de découvrir la joie de l'amitié.

Aux parents, Foi et Lumière apporte un soutien dans leur épreuve, leur permet de mieux percevoir la beauté intérieure de leur enfant. Nombre d'entre eux deviennent, à leur tour, un point d'appui et un relais pour d'autres parents écrasés par leur souffrance et les difficultés quotidiennes.

Les frères et sœurs des personnes handicapées sont appelés à reconnaître que la personne handicapée peut être source de vie et d'unité ; si elle a bousculé leur vie, elle peut aussi la transformer, la transfigurer.

Les amis aussi comprennent grâce à la personne handicapée qu'il existe un autre univers que celui de la compétition, de l'argent et des plaisirs matériels ; la personne faible et démunie sollicite autour d'elle un monde de tendresse et de fidélité, d'écoute et de foi.

Les communautés ne sont pas des communautés de vie, mais des communautés dont les membres se rencontrent à intervalles réguliers et créent entre eux des liens de plus en plus profonds par le partage de leurs difficultés et de leur espérance, par des temps de fête, par la prière et l'Eucharistie et (ou) d'autres célébrations religieuses. Ces communautés regroupent normalement une trentaine de personnes.

## **1. Une communauté de rencontre**

Chaque rencontre comporte un temps pour se retrouver, pour parler ensemble, s'écouter mutuellement. L'essentiel est de tisser des relations personnelles où l'on découvre les souffrances et les dons de l'autre, où l'on apprend à le connaître par son nom. Le partage par petits groupes permet à chacun de s'exprimer par la parole ou par d'autres formes de communication (dessin, modelage, mimes, gestes...). Ainsi, on cherche à porter les fardeaux les uns des autres, à s'encourager, à se soutenir mutuellement et à répondre aux besoins

de chacun. Par l'amitié faite de tendresse et de fidélité, on devient l'un pour l'autre signe de l'amour de Dieu.

## **2. Une communauté de fête et de célébration**

De l'amitié fidèle jaillit la joie qui caractérise la communauté Foi et Lumière. C'est Dieu qui nous appelle ensemble et nous fait découvrir l'Alliance qui nous unit ; nous ne sommes plus seuls. Les rencontres sont marquées par des moments d'allégresse où l'on chante, où l'on danse, où l'on partage le même repas. De temps à autre, une journée de fête s'ouvre à des invités frappés de découvrir les capacités de la personne ayant un handicap mental à créer cette ambiance de joie. En effet, quand il s'agit de fête, la personne handicapée est souvent moins handicapée que d'autres car elle n'est pas emprisonnée par des conventions, des soucis d'efficacité ou la peur de l'opinion. Elle vit plus simplement dans l'instant présent ; son humilité et sa transparence la disposent naturellement à la réjouissance communautaire.

Mais en communauté, on ne peut oublier ceux qui sont en marge de la fête et sont enfermés dans leur tristesse et dans leurs peurs. Ceux-là aussi ont leur place au cœur de Foi et Lumière ; ils doivent y recevoir une attention particulière pour que, progressivement, ils connaissent la joie du cœur que Jésus est venu nous apporter.

## **3. Une communauté de prière**

Jésus est venu annoncer une bonne nouvelle aux pauvres. Ils sont aimés du Père. Jésus donne sa vie pour ses brebis. Il les nourrit de son Corps. C'est pour cela que la rencontre humaine et la célébration trouvent leur aboutissement dans la prière, communion avec Dieu, dans l'Eucharistie et (ou) dans d'autres célébrations religieuses.

## **4. Une communauté d'amitié et de fidélité**

L'amitié s'approfondit quand on prend le temps d'être ensemble. Entre les rencontres, les membres de la communauté aiment se retrouver par petits groupes ou simplement à deux ou trois : ils

disent leur vie, leurs peurs, leurs rêves, leur espérance ... ; ils prient, se rendent service, se détendent, partagent un repas ou d'autres activités qui nourrissent l'amitié : c'est le temps de la « fidélité » appelé aussi le quatrième temps.

## **5. Une communauté d'enracinement et d'intégration**

Les personnes ayant un handicap mental ont un rôle essentiel dans la communauté humaine, la société et les Eglises. Pour pouvoir exercer leurs dons et progresser, elles ont besoin d'y être intégrées et d'avoir l'occasion d'y participer, de donner et de recevoir. « Les membres du corps qui sont tenus pour les plus faibles sont nécessaires ; ce sont ceux-là mêmes que nous entourons de plus d'honneur. » (I Cor 12, 22-23)

Le souci de Foi et Lumière est d'intégrer les communautés et leurs membres dans les activités de la société et dans leurs Eglises, communautés chrétiennes, paroisses ...

Cette vocation d'enracinement de chaque personne et de chaque communauté nous conduit à découvrir aussi notre vocation et notre mission œcuménique.

Aujourd'hui des communautés sont enracinées dans différentes traditions chrétiennes : catholique, orthodoxe, anglicane et protestantes. Le plus souvent, les communautés sont établies dans une même Eglise, quelques-unes sont inter confessionnelles.

Les chrétiens de diverses confessions sont encouragés à approfondir leur foi et leur amour de Jésus dans leur propre Eglise. Dans les rencontres de communauté, ils recherchent comment prier ensemble comme frères et sœurs unis en Jésus Christ.

Tous sont appelés à découvrir et apprécier dans la joie les valeurs vraiment chrétiennes qui ont leur source dans leur patrimoine commun.

Foi et Lumière croit que la personne faible et handicapée peut devenir source d'unité dans la société et dans chaque Eglise et aussi entre les Eglises et entre les nations.

Dans les familles où il y a des querelles anciennes qui n'ont jamais pu s'apaiser, la réconciliation s'opère souvent autour d'une épreuve. Les griefs sont oubliés, les rancœurs tombent. La communion dans la croix prépare la résurrection dans l'amour fraternel retrouvé. Ainsi peut-il en être entre chrétiens appartenant à différentes confessions qui se réunissent autour du plus petit, du rejeté, de celui qui est parfois menacé dans sa vie même.

Le manque d'humilité, de simplicité de cœur, demeure un obstacle grave à la communion entre tous les chrétiens. Les personnes ayant un handicap mental, par le rayonnement même de leur pauvreté, peuvent introduire les chrétiens de confessions différentes dans la béatitude de la pauvreté du cœur qui leur permet de retrouver l'Esprit de Dieu.

## **II. L'INSPIRATION DE FOI ET LUMIERE**

### **1. Toute personne est aimée de Dieu**

Foi et Lumière est fondé sur la conviction que toute personne ayant un handicap est une personne à part entière et qu'elle en a tous les droits : droit, surtout, à être aimée, reconnue et respectée dans son être et ses choix ; droit aussi à recevoir l'aide nécessaire pour progresser dans tous les domaines, tant spirituels qu'humains. Foi et Lumière croit aussi que toute personne valide ou handicapée, est aimée de Dieu au même titre et que Jésus vit en elle, même si elle ne peut guère l'exprimer. Foi et Lumière croit que toute personne, même la plus démunie, est appelée à vivre profondément de la vie de Jésus, à recevoir toutes les richesses spirituelles de son Eglise, sacrements, tradition liturgique... Elle est appelée à être source de grâce et de paix pour toute la communauté et aussi pour les Eglises et pour toute l'humanité.

Foi et Lumière croit dans les paroles de saint Paul : "Dieu a choisi ce qui est fou dans le monde pour confondre les sages ; Il a choisi ce qui est faible dans le monde pour confondre les forts..." (I Co 1, 27)

## **2. La nécessité d'une communauté**

Pour vivre sa foi, toute personne, même la plus handicapée, a besoin de rencontrer de vrais amis pour créer ensemble un milieu chaleureux dans lequel chacun puisse croître dans la foi et l'amour. Ceux qui viennent à Foi et Lumière pour rencontrer des personnes ayant un handicap mental doivent y venir dans l'esprit d'y recevoir d'elles leurs dons spécifiques, tout en partageant avec elles leurs propres dons.

Mais devant la personne profondément démunie, dont les paroles et les gestes sont parfois difficilement compréhensibles ou même inexistantes, la réaction spontanée est souvent de détourner la tête et de fuir. Cette réaction provient souvent de la méconnaissance et de la peur mais elle peut révéler aussi l'égoïsme et la dureté de nos cœurs. Pour créer une relation authentique et libératrice avec les personnes ayant un handicap mental, il faut que nos "cœurs de pierre soient changés en cœurs de chair". C'est Jésus et son Esprit Saint qui, seuls, les transforment pour nous permettre d'accueillir le pauvre et le rejeté, de le reconnaître dans toute sa réalité humaine et spirituelle profonde. Cette transformation d'amour nous amène à reconnaître le visage de Jésus en nous et en l'autre.

Marie montre la voie de cette conversion et de la fidélité dans l'amour. Auprès de Jésus crucifié, Marie et le disciple que Jésus aimait nous apprennent à être, comme eux, proches et aimants de nos frères et sœurs au cœur de la communauté. En mère attentive, Marie nous montre comment porter ensemble la souffrance humaine et à vivre de la résurrection.

Malgré la souffrance et à travers elle, la communauté est un lieu de paix et de joie. Elle est médiatrice ou révélatrice des dons que Dieu a faits aux personnes handicapées mentales: leur capacité d'accueil et d'amour, leur simplicité, leur rejet des conventions. Dans une société

axée sur la rentabilité et le pouvoir, si les personnes ayant un handicap mental ne sont pas efficaces, elles sont cependant prophétiques dans le domaine du cœur et de la tendresse et dans ce qu'il y a d'essentiel dans la personne humaine. Ce sont alors les pauvres qui nous évangélisent.

### **3. L'accompagnement vers une plus grande maturité humaine**

Pour aider la personne handicapée à trouver la paix du cœur, l'espérance et le désir de progresser, il faut certes la voir dans la lumière de l'Evangile mais aussi la comprendre dans ses besoins humains, dans ses souffrances et savoir y répondre. Pour cela, il faut peu à peu acquérir une expérience humaine et les connaissances nécessaires. Ceux qui sont engagés dans Foi et Lumière doivent devenir compétents dans la façon dont ils accompagnent les personnes qui souffrent ou qui sont en difficulté.

## **III. LES ACTIVITES DE FOI ET LUMIERE**

### **1. Un mouvement communautaire**

Foi et Lumière est un mouvement communautaire. L'essentiel demeure dans les liens de confiance et d'amitié créés entre ses membres, des liens fondés en Jésus et s'achevant en Lui.

### **2. Les rencontres, les pèlerinages...**

Les activités des communautés, outre les rencontres régulières, sont diverses. Elles naissent selon les besoins, la créativité des uns et des autres et l'inspiration de Dieu. Parmi les initiatives, se situent les camps de vacances, les retraites, les pèlerinages...

D'autre part, certaines communautés organisent des temps d'accueil et d'animation pour des personnes ayant un handicap mental afin de permettre aux parents de se reposer.

Pour ce qui n'est pas proprement du ressort de Foi et Lumière, par exemple la création ou la gestion d'établissements, de foyers, d'écoles ou d'ateliers, de maisons de vacances, il faut confier ces domaines à d'autres associations qualifiées, qui peuvent être inspirées par Foi et Lumière.

### **3. La coopération avec d'autres**

Tout en gardant l'esprit et la mission propre à Foi et Lumière, il est important que les communautés Foi et Lumière coopèrent le plus possible avec d'autres associations et mouvements au service des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

### **4. Une grande famille dans le monde**

Les communautés à travers le monde forment une grande famille internationale. Dans chaque continent, chaque zone, chaque pays, on porte les fardeaux, les souffrances et les joies des uns et des autres. La solidarité s'exprime par un soutien financier pour la vie de Foi et Lumière, mais aussi par le partage des dons spécifiques et de la sagesse de l'expérience, l'amitié, la fidélité dans la prière. Membres d'une même famille, les communautés ont à cœur de vivre dans l'unité et l'amour.



Une charte avait été proposée à l'assemblée générale du 26 octobre 1980 (Lourdes). Elle avait été adoptée pour une période provisoire d'un an. Étudiée et amendée par les coordinateurs de pays, elle a été adoptée à l'unanimité à l'assemblée générale de 1982 (Wetherby, Angleterre). De nouveaux amendements ont été adoptés aux assemblées générales de 1984 (Rome), de 1986 (Saint Domingue), de 1990 (Edimbourg), de 1994 (Varsovie), de 1998 (Québec) et de 2002 (Rome).

Pour son adoption et pour tout amendement éventuel, 75 % des voix sont